

PROCÈS A ISTANBUL

CTDT Syndicalisme Hebdo
27.1.83



I. Quand l'intention prêtée vaut acte...

Commencé en décembre 1981, le procès des responsables de la DISK, la grande confédération syndicale turque, se poursuit à Istanbul. On en est aujourd'hui à l'interrogatoire du trentième accusé, et la procédure pourrait encore s'étirer sur plusieurs mois. Nous avons assisté à une séance de ce marathon destiné à bien faire comprendre aux salariés turcs que l'heure n'est plus à revendiquer.

Bien difficile de trouver un traducteur pour assister au procès des responsables de la DISK.

À l'entrée du gymnase de banlieue qui sert de salle d'audience deux fois par semaine, des soldats installés sous une tente kaki relèvent soigneusement les nom, adresse et qualités des auditeurs dans un grand registre. Ce fichage suffit à dissuader nombre de visiteurs et même les interprètes professionnels... C'est ainsi que pour ce procès, réputé public, des dirigeants d'une organisation de masse, le public est moins nombreux que les accusés. Opération isolément réussie, général !

Ils sont soixante-douze à comparaître. Aux cinquante-deux dirigeants, permanents confédéraux et secrétaires régionaux cités dès l'ouverture du procès en décembre 1981, les militaires ont ajouté, en octobre dernier, dix-neuf autres responsables de la Disk et d'organisations diverses ayant à répondre du même chef d'accusation ; plus Ahmet İsvan, l'ancien maire d'Istanbul, poursuivi, lui, pour ses relations trop étroites avec la centrale syndicale.

Assis sur des bancs, ils occupent le centre de l'ex-terrain de basket dessiné

(à raison de deux par jour en ce moment). « Pourquoi avez-vous participé à la fondation de la DISK en 1967 ? Tel texte de congrès traite de la classe ouvrière. Qu'entendez-vous par là ? Vous prônez l'hégémonie d'une classe sur les autres, vous voulez donc détruire l'unité nationale ? Vous parlez de la bourgeoisie, ainsi vous distillez une formation marxiste-léniniste à vos adhérents ?... »

Les questions se succèdent, toutes du même tonneau. Les mêmes, ou peu s'en faut, le matin et l'après-midi, et ainsi depuis des semaines, des mois. Premier interrogé en avril 1982 le secrétaire général, Abdüllah Basturk, 63 ans, a eu à répondre pendant plus d'un mois sur ces mêmes « délits »...

817 pages d'accusations

L'idianame, acte d'accusation, gros comme un dictionnaire avec ses 817 pages reliées de noir (il a fallu trois mois d'audiences au juge pour le lire), est entièrement fondé sur ce genre de propos : la DISK organisait des grèves, elle se voulait syndicat de masse et de classe, elle entretenait des relations

fomenté le terrorisme, n'ont pas cessé durant leurs années d'activité de le dénoncer et de le combattre, notamment parce qu'il était lourd de menaces pour la démocratie. De même ces militants doivent se défendre de sympathies « marxistes-léninistes » alors que ce sont eux qui, dans les débats internes de la DISK, ont écarté la petite minorité de communistes qui avait, de 1975 à 1977, presque réussi à prendre le pouvoir. En 1980, hormis le bastion de la métallurgie (Maden-Is, il

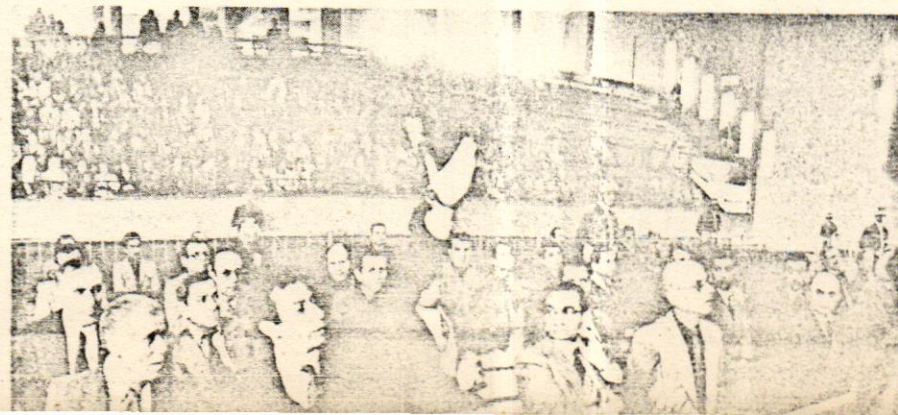
est tellement long et répétitif que même les condamnés à mort potentiels ne prêtent qu'une attention intermittente à la pièce qui se joue autour d'eux. Certains prennent des notes, mais d'autres lisent le journal, et ils sont nombreux en fin de séance à lever le bras pour obtenir l'autorisation d'aller aux toilettes...

Ici, un ouvrier n'est pas un Monsieur

Procédé infantilisant et révélateur, comme le ton employé par les juges. Alors que les prévenus doivent utiliser le vocabulaire et les titres d'usages comme « honorable Président », le colonel qui mène les débats tutoie les accusés ! Or, si la langue turque ne fait pas la différence entre le masculin et le féminin, les nuances entre le tutoiement et le vouvoiement sont les mêmes qu'en français.

Mieux, quand l'un des syndicalistes, des hommes dignes, en costume sombre, dont l'âge doit aller de 35 à 65 ans, répond, en parlant de l'un de ses collègues : « Comme vous l'a déjà dit Monsieur Untel », le président le reprend immédiatement : « Ne dis pas Monsieur ! ». Dans son esprit, c'est un titre qui ne peut convenir à un ouvrier ou à un syndicaliste...

L'un des avocats me détaillera par la suite les signes multiples du mépris insondable qui habite les juges pour la « basse classe » qui prétendait s'orga-



Assis sur des bancs, ils occupent le centre de l'ex-terrain de basket dessiné sur le parquet. La Cour trône sur une estrade, trois juges et un procureur, tous en uniforme galonné. Trois d'entre eux ont jeté sur leurs épaulettes la cape noire à col rouge dressé, qui est censée les transformer en magistrats.

Au-dessus de leur tête, sur le mur crépi de vieux rose, le masque doré d'Atatürk, le père de la Patrie, et la devise « Adalet mülkün temelidir », qui veut dire à peu près : « La justice est la base de l'ordre »...

Un degré au-dessous des magistrats, une dactylo. Au sol, à droite de l'estrade, les avocats, trois à six, selon les heures de la journée. A gauche, les journalistes, quatre à dix.

Des barrières métalliques isolent toutes ces catégories, surveillées par deux douzaines de soldats en faction qui se relaient cérémonieusement toutes les dix minutes.

Le public, familial uniquement, est maintenu à l'écart, dans la tribune. Toute la journée, il peut contempler le dos des accusés, les tignasses noires et les cheveux blancs. De temps en temps, l'un d'entre eux se retourne avec un sourire triste ou un signe de la main. Tout est pudeur et émotion entre ces maris et ces femmes qui se voient ainsi de loin depuis deux ans, entre ces vieilles mères en fichu serré et leurs fils entraînés au banc d'infamie.

Quant à moi, seule observatrice étrangère ce jour-là (entrée sans difficulté avec la carte de presse), on m'isole dans une travée séparée, sous l'œil noir d'un adjudant de service. Il intervient chaque fois que j'esquisse un rapprochement avec les familles d'à côté. C'est d'autant plus idiot que je peux discuter librement avec elles dans les couloirs. D'en bas, les syndicalistes envoient des signaux d'amitié, des mains serrées, symboles de solidarité. Ils savent que depuis leur arrestation la CFDT, avec tous les syndicats européens de la CES, apporte une aide concrète à leur défense et à la survie de leur famille.

Un par un, ils sont appelés à la barre

propos : la DISK organisait des grèves, elle se voulait syndicat de masse et de classe, elle entretenait des relations amicales avec nombre d'homologues étrangers : « socio-démocrates ou communistes » (dont la CFDT et la CGT, longuement citées dans les pages 21 à 26)... Bref, elle était révolutionnaire, antinationale, et voulait attenter à la Constitution de 1961 (celle-là même que les militaires ont renversée par leur coup d'État !). Qu'en deux ans d'enquête et d'interrogatoires on n'ait pas trouvé la moindre preuve d'activité « terroriste », que toutes les actions de la DISK aient été menées au grand jour, qu'elles aient été entièrement conformes à la légalité de l'époque, ne fait rien à l'affaire. Au grand effroi des juristes, les magistrats militaires récusent les conventions internationales de l'OIT, pourtant ratifiées par la Turquie ; ils reviennent sur des affaires déjà jugées ; ils se prononcent sur les « intentions » qu'ils prêtent aux accusés. Et, pour eux, l'intention vaut l'acte.

Ironies de l'Histoire : ces responsables syndicaux, accusés d'avoir



Une de ces « audiences » publiques... ou le public est moins nombreux que les accusés.

ne subsistait qu'un seul membre du parti néocommuniste turc (le TKP) dans le comité exécutif confédéral, Kemal Daysal. C'est aussi le seul dirigeant qui se soit enfui au moment du coup d'État. Il vit en France où il est souvent cité par « l'Humanité », qui le présenterait volontiers comme porte-parole de la DISK, ce pour quoi il n'a reçu aucun mandat.

Au procès, hors les juges militaires qui ont l'air de se prendre très au sérieux, c'est une impression de terrible lassitude qui domine. Certes, le prévenu, debout devant un micro, répond et argumente. Mais le scénario

niser dans la DISK. A leurs yeux, les responsables syndicaux sont d'autant plus coupables de parler de démocratie, d'action ou d'organisation autonomes, qu'ils s'adressaient à des ouvriers, une racaille bien indigne de prétendre à de tels droits !

On pourrait retourner le compliment, tant ces notions dépassent manifestement l'entendement des militaires-magistrats.

Marie-Jo Maerel

Prochain article :
condamnés à la mort lente.



Brèves libertés syndicales

Comme la démocratie, les libertés syndicales ont une histoire courte et mouvementée en Turquie. Jusqu'aux années soixante, toute tentative de création d'organisation indépendante fut systématiquement réprimée. Ainsi la première « Association ouvrière ottomane », créée en 1895 à Istanbul, fut-elle interdite dès l'année suivante.

Mustapha Kemal Atatürk, qui proclame la République en 1923, décrète en même temps que la Turquie est une société sans classe. Des lors, les travailleurs n'ont pas besoin d'organisation propre... En tout cas, on le leur interdit.

Après la seconde guerre, une loi de 1947 autorise enfin les syndicats, mais leur refuse le droit de grève et même de négocier des conventions collectives ! Avec l'aide de l'AFL-CIO américaine, une première confédération, la Türk-İs, est cependant créée en 1952, mais elle est sous la coupe du parti démocrate alors au pouvoir.

Il faut attendre la Constitution de 1961, la

plus démocratique qu'ait connue la Turquie, pour que le droit de grève soit reconnu. Mais les fonctionnaires, les enseignants, les professions de santé notamment sont encore exclus du droit syndical.

C'est en 1967 qu'est créée la DISK (Confédération des syndicats progressistes de Turquie) à l'instigation de cinq syndicats qui quittent la trop molle Türk-İs. De 30 000 adhérents à cette époque, la confédération passe à près de 500 000 membres dix ans plus tard, malgré le coup d'État de 1971 et la répression féroce qui a suivi. C'est un chiffre encore plus spectaculaire si on le compare au million de travailleurs du privé couverts par une convention collective.

Dans les années 70, la DISK anime de très nombreux mouvements sociaux, dans les entreprises et au plan national. Face à l'extrême dispersion des partis et groupuscules politiques, la centrale syndicale apparaît alors comme la grande force ouvrière et démocratique.

C'est ce qui lui vaudra une attention particulière lors du troisième coup d'État militaire (après ceux de 1960 et 1971), en septembre 1980. Des dizaines de milliers de militants seront arrêtés. Il en reste aujourd'hui deux mille en prison en attente de jugement. Les autres ont, le plus souvent, été licenciés de leur entreprise.

Toutes les activités syndicales et associations ont été interdites, les conventions collectives suspendues. Les dirigeants de la DISK, la CSL locale, très minoritaire, ont été eux aussi arrêtés. Seule la Türk-İs a été autorisée à poursuivre ses activités (son secrétaire général étant aussi ministre). Mais elle ne peut ni créer une nouvelle section, ni dispenser de formation, ni négocier...

Quand ils ne sont pas au chômage (c'est le cas pour 18,5 % de la population active), les travailleurs turcs, sans moyen de défense et, pour la majorité encore, sans protection sociale, sont livrés pieds et poings liés sur le marché de l'emploi. ■

PROCÈS A ISTANBUL

CTDT Syndicalisme Hebdo
3.2.83



II. Condamnés à la mort lente

Huit cent dix-sept pages d'accusation, soixante-douze prévenus, trois juges et un procureur militaires : tel est le décor du procès-fleuve intenté aux responsables de la confédération syndicale turque, la DISK (Syndicalisme du 27 janvier 1983). « L'honorable pré-sident » instruit, mais voilà qu'un des accusés demande la parole...

A quatre reprises ce jour-là la scène s'anime, lorsqu'un des accusés demande de lui-même la parole. La raison est toujours la même : le juge interrompt régulièrement et de manière abrupte l'interrogé pour dicter un résumé à la secrétaire. Ce texte sera le seul procès-verbal officiel des débats ! (Les journalistes turcs eux-mêmes ne peuvent rédiger leur compte rendu qu'à partir de ce PV, même s'ils ont entendu tout autre chose de leurs oreilles...). Comme il y a parfois loin de la réponse des syndicalistes au résumé du juge, l'un ou l'autre des accusés se lève pour protester et la salle retentit de quelques éclats de voix. Puis, l'interrogatoire reprend mezzo voce, mal relayé par une mauvaise sono.

A la pause une bouffée d'émotion

Quand le président interrompt la séance à l'heure du déjeuner, c'est soudain le tumulte, et une grande bouffée d'émotion. Les familles se concentrent au bas de la tribune, les accusés se pressent contre la barrière du fond de leur parc et tout le monde se parle à quatre mètres de distance, avec des trrouffions qui font les cent pas entre eux.

Il faut crier les nouvelles du quartier, hurler des mots plus tendres, articuler comme pour des sourds-muets. Le voisin répète à voix haute le

d'exercer son français, m'explique en toute candeur que « si les accusés sont coupables, ils seront condamnés, s'ils sont innocents, ils seront libérés ».

Quand je lui fais remarquer qu'il est peut-être dangereux pour lui d'être vu trop longtemps en compagnie d'une journaliste syndicale, il se montre tout étonné. D'évidence, il se croit dans un État de droit. Pour lui, comme, semble-t-il, pour la majorité des Turcs, l'armée n'a fait que rétablir l'ordre...

Alors que j'ai encore à la main un pot d'ayran (ce yaourt allongé d'eau qui est ici une boisson courante pour les repas), un militaire plus galonné se propose pour « compléter mon information ». Le jeune étudiant qui traduit devient blême lorsque notre interlocuteur se révèle être le commandant du détachement du 66^e régiment d'infanterie motorisée qui garde et transporte les prisonniers.

Pour lui, pas de doute, les accusés sont coupables. Il reparle d'anarchie, de terrorisme. Ces syndicalistes n'avaient rien de poseurs de bombes, quand même ? « Ce n'étaient pas des terroristes mais ils faisaient le lit du terrorisme. » La grève et la manifestation comme désordres suprêmes... Il m'assure d'ailleurs « qu'à Paris les gens n'osent plus sortir. Vous feriez bien vous aussi de lutter contre l'anarchie, ajoute-t-il. Les militaires turcs ont rendu un grand service à l'Occident, qui n'a pas l'air de s'en rendre compte. Au contraire, les Européens

ses paquets indique qu'elle ne peut venir souvent voir son homme et changer son linge.

Pour les familles d'Istanbul, les visites sont évidemment plus fréquentes. Encore qu'en l'absence des maris, les femmes ont dû trouver du travail. Or, le procès et les visites à la prison ont lieu en semaine. L'une et l'autre sont difficiles d'accès dans un pays où la voiture est un luxe inaccessible pour une famille d'ouvrier ou d'employé. Au camp militaire de Davut Pasa, situé au sommet d'une colline boisée, où les

Avec la fumée et l'absence de lumière, les yeux pleurent et brûlent : les prisonniers peuvent toujours s'inscrire sur la liste d'attente de l'oculiste où figurent déjà deux cents noms. Les visites de médecin se passent à travers le judas des portes de cellules !

On ne peut plus parler de tortures comme les ont connues les syndicalistes pendant les 90 premiers jours de leur arrestation avant d'être déférés devant un juge d'instruction. (Ils ont dû signer leur « déposition » recueillie dans ces circonstances sans avoir pu la lire). Mais, après deux ans d'épreuves et d'angoisses, le manque d'air, de soins, les fouilles, les chaînes dans le dos, les brimades et les grossièretés font dire à Abdullah Bastürk et à ses camarades qu'ils risquent de ne pas voir la fin de leur procès. Ils ont le sentiment d'être déjà condamnés à la mort lente, avant même qu'aucune sentence ait été prononcée.

Deux mille autres syndicalistes attendent, semble-t-il, un jugement dans les geoles militaires. Depuis août dernier, onze nouveaux actes d'accusation ont été rendus publics à l'encontre des syndicats DISK de la presse, du textile, des banques et assurances, de l'alimentation.



quartier, les nouveaux d'arriver, hurler des mots plus tendres, articuler comme pour des sourds-muets. Le voisin répète à voix haute le message du camarade affaibli. Seuls les enfants peuvent passer les barrières. Mais, bien vite, les soldats reçoivent des ordres. Ils repassent les bambins à leur mère, transmettent les derniers paquets de cigarettes. C'est le regroupement, la distribution des casseroles, le cent pas sur un terre-plein séparé. Les familles se dispersent dans les couloirs. Des soldats tiennent un petit comptoir avec sandwiches et boissons... Il n'y a pas d'autre ressource à des lieues à la ronde dans cette banlieue pauvre (choisie) loin de tout. Une jeune femme se précipite pour régler ma consommation. Je proteste, je dois être dix fois plus « riche » qu'elle ! Mais elle se fâcherait. « En Turquie, c'est comme ça », dit-elle. L'hospitalité.

Même les soldats ! L'un m'offre en douce le traditionnel verre de thé, l'autre un jeton de téléphone. A la différence des gradés agacés de ma présence, les jeunes appelés sont souriants et serviables. Et ils manquent manifestement de distractions dans cet emploi de gardiens de prison qu'on leur fait tenir. L'un d'eux, cultivé, heureux

ont rendu un grand service à l'Occident, qui n'a pas l'air de s'en rendre compte. Au contraire, les Européens nous cherchent en noise en parlant de « Droits de l'homme ». Ils n'ont pas à se mêler de nos affaires intérieures... » Comme je ne dois pas avoir l'air convaincue, il s'enquiert du journal où je travaille. Quand il comprend, il tourne immédiatement les talons.

Le syndicalisme passible de la peine de mort

En fin d'après-midi, au fil des départs pour de lointaines banlieues ou provinces, le public s'est réduit à une poignée de femmes. Le plus dur reste à voir. Lorsque la séance est levée, les accusés doivent se mettre deux par deux, puis en rangs par quatre. Attachés par des menottes. Dans la nuit qui tombe, ils avancent en carré serré, entre deux rangées de fusils mitrailleurs. Trois fourgons blindés les emmènent après un dernier signe, un dernier regard d'une absolue dignité.

C'est moi qui pleure... Une mamma turque m'embrasse vigoureusement. Il lui reste plusieurs heures d'autobus pour rentrer chez elle dans une petite ville sur la route d'Ankara. La taille de

Quand le président interrompt la séance à l'heure du déjeuner, c'est soudain le tumulte, et une grande bouffée d'émotion.

prisonniers de la DISK sont restés enfermés plus de deux ans, il fallait compter une demi-journée en formalités et attentes diverses pour chaque visite. L'entrevue elle-même ne durait que vingt minutes, de chaque côté d'une double rangée de grilles entre lesquelles des soldats faisaient les cent pas. Pas question de confidences là non plus ! Et les avocats voient leurs clients dans les mêmes conditions...

A la mi-novembre, les militants de la DISK ont été transférés à Métris, une vraie prison cette fois, agrandie pour les besoins de l'état de guerre (1) et encore plus éloignée que la précédente. Les conditions de détention y sont infiniment plus dures : les responsables de la DISK s'y trouvent entassés à dix-huit par cellule, avec une lumière, naturelle ou artificielle, très restreinte. Surtout, la cour où ils sont censés prendre l'air, cent minutes par semaine, et ouvrir leurs fenêtres, est en permanence polluée par les fumées et les suies d'une cheminée de chauffage. L'eau, elle-même, est rationnée. Il faut laver les assiettes (en plastique) à l'eau froide et sans rinçage. Une seule distribution d'eau chaude par semaine pour le bain de dix-huit personnes...

du caoutchouc et des plastiques, des transports, des mines, etc. Des peines de prison de cinq à quinze ans sont requises. Les procès ont commencé.

Les premières sentences seront vraisemblablement prononcées envers les dirigeants confédéraux. Jugés coupables des atteintes à la Constitution (dont ils sont accusés), ils seraient, en vertu de l'article 146 du code pénal turc, passibles de la peine de mort. Les observateurs semblent plutôt s'attendre à des peines de prison, peut-être très longues, selon ce que le Conseil national de sécurité (la junte) jugera bon à ce moment.

Quand on a vu une fois ces hommes, coupables d'avoir fait ce que la CFDT fait tous les jours, poussés dans un fourgon cellulaire, quand on a vu le logement, la protection sociale, le salaire des ouvriers turcs (2), on est sûr d'une chose : avec ces soixante-douze camarades, le syndicalisme lui-même est au banc des accusés. Et c'est lui que les militaires voudraient bannir de la société.

Marie-Jo Maerel

Le pouvoir d'achat ouvrier

Pour acheter	un ouvrier devait travailler		
	en 1962	en mai 1981	en juillet 1982
1 kilo de pain	0 h 44	0 h 59	1 h 35
1 kilo de viande	6 h 17	12 h 31	17 h 21
1 kilo de fromage	5 h 52	9 h 20	14 h 13
1 paire de chaussures ordinaires	30 h 16	65 h 03	80 h 45
Pour louer un deux pièces dans un quartier de banlieue	119 h 48	160 h 06	213 h 11

Chiffres extraits de documents officiels pour la préparation du Plan. Une étude de l'Université technique d'Ankara estime à 50 000 livres turques le revenu indispensable pour une famille de quatre personnes. Or le salaire minimum (inchangé depuis mai 1981) est passé en décembre à 10 688 livres net (environ 300 francs). Les travailleurs turcs couverts par la Sécurité sociale, c'est-à-dire les mieux protégés, ont perdu la moitié de leur pouvoir d'achat depuis 1977.

Dernière heure

Onze des soixante-douze inculpés du procès de la Confédération DISK ont été relâchés. Parmi eux Ahmet Isvan, l'ancien maire d'Istanbul, et sept secrétaires régionaux. Mais la situation des principaux dirigeants est inchangée. Et les procès des fédérations professionnelles se multiplient.

Depuis le 5 janvier, les 18 dirigeants du Syndicat des écrivains, comparaissent à leur tour. Ils sont poursuivis notamment pour leurs relations avec la DISK. Les responsables de l'Association des universitaires sont également jugés pour les mêmes raisons.

(1) Les prisons turques débordent. La junte a reconnu elle-même, en août dernier, cinquante-six mille arrestations, vingt-cinq mille détentions, six mille cinq cents condamnations dont quatre-vingt à mort, dix-sept décès en prison (entendez : sous la torture).

D'après divers organismes humanitaires, le nombre des arrêtés et des suppliciés doit au moins être multiplié par trois. Entre temps, il y a eu des personnes relâchées (y compris parmi les militants syndicaux d'entreprise) mais d'autres continuent d'être arrêtées ainsi qu'en témoignent les journaux et la télévision (car les militaires s'en vantent).

(2) CFDT magazine n° 68, de janvier 1983.